

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIVITE 2007-2013

Synthèse du document approuvé par le Conseil d'Administration du 10 Octobre 2007

DES ACTIONS ADAPTEES A L'EVOLUTION DES TERRITOIRES RURAUX

Aménageur foncier polyvalent, au cœur du monde rural, la SAFER doit prendre en compte l'ensemble des besoins exprimés par les différents acteurs des espaces ruraux, pour les conjuguer dans une gestion globale de ces espaces, pour les harmoniser et les faire converger en fonction des différentes politiques publiques en vigueur.

Il ne s'agit pas de remettre pas en cause les missions traditionnelles de la SAFER à l'égard de l'agriculture. Elle doit poursuivre son action en faveur de l'installation de jeunes et de la restructuration et intervenir sur le marché foncier pour protéger l'agriculture et la maintenir durablement, notamment dans les espaces où elle est plus directement remise en cause.

Mais il s'agit aussi d'accompagner les nouveaux besoins pour leur permettre de se réaliser dans les meilleures conditions. Ces besoins sont autant de projets capables de faire vivre et de dynamiser les territoires ruraux. Ils ont donc toute légitimité pour se concrétiser.

Les enjeux de l'intervention de la SAFER évoluent donc en terme de marché et en terme de partenariat car ces nouveaux projets font appel à des acteurs diversifiés au premier rang desquels les élus locaux. La SAFER y trouve une légitimité accrue qui doit faire d'elle un partenaire reconnu du développement local dans son ensemble dans tous les territoires ruraux.

C'est dans cet esprit qu'a été établi ce programme qui doit servir de référence et d'orientation pour les interventions de la SAFER.

Il reflète la diversité de ses activités dans le cadre de ses 3 missions :

- le développement durable de l'agriculture en zones rurales comme en zones périurbaines, avec une attention toute particulière en faveur de l'installation
- la contribution au développement local, notamment avec le concours aux projets des collectivités et l'aménagement du territoire
- la protection de l'environnement et la préservation des paysages.

Pour chacun de ces 3 volets, la SAFER de Bourgogne a défini les actions qu'elle entend conduire avec l'ensemble des acteurs concernés et ses partenaires.

Procédure d'élaboration :

L'élaboration de ce programme s'appuie sur l'analyse des résultats du programme 2004-2006 par rapport aux objectifs fixés, les priorités et les avis exprimés depuis par les organisations professionnelles, les Collectivités, les Administrations... ainsi que les évolutions observées du contexte d'intervention de la SAFER et plus particulièrement du marché foncier.

Le Conseil d'Administration de la SAFER du 10 octobre 2007 a approuvé ce programme.

Il est ensuite présenté aux CDOA pour avis et transmis par la SAFER à ses 2 Commissaires du Gouvernement en vue de son agrément.



DES ACTIONS ADAPTEES AUX MISSIONS CONFIEES A LA SAFER, AU CONTEXTE ET AUX POLITIQUES DE LA REGION

A - LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

A1 – L'installation et la transmission d'entreprises agricoles

A – 1.1 Orienter le maximum d'exploitations et de terres disponibles vers l'installation afin de limiter les disparitions trop nombreuses des exploitations et permettre ainsi de maintenir le potentiel économique et un tissu rural vivant.

Prévision annuelle : 90 installations pour 1 600 ha avec bâtiments

A1.2 Conforter l'installation des Jeunes Agriculteurs par attribution de surfaces ou de bâtiments complémentaires nécessaires avant et après l'installation (5 ans)

Prévision annuelle : 65 rétrocessions pour 300 ha

A1.3 Stocker des terres en faveur de l'installation d'agriculteurs ou pour créer des exploitations viables

Prévision annuelle : 30 acquisitions pour 500 ha

25 CMD (1) pour 850 ha

(1) Convention de mise à disposition

A1.4 Mobiliser des capitaux en faveur de l'Installation

Prévision annuelle : 30 rétrocessions pour 400 ha

A2 – L'aménagement parcellaire pour améliorer les conditions des productions agricoles et forestières

A2.1 Restructurer le parcellaire des exploitations pour permettre une utilisation rationnelle des sols, une diminution des coûts de production et des temps de travaux.

Prévision annuelle : 180 rétrocessions pour 300 ha

A2.2 Contribuer à la restructuration de l'espace forestier afin de faciliter une mise en valeur et une exploitation plus rationnelle de la forêt.

Prévision annuelle : 100 rétrocessions pour 120 ha

Action à développer compte tenu des besoins importants.

A3 - Actions pour le développement équilibré des exploitations et des filières dans le cadre de la politique des structures

A3.1 Conforter les exploitations agricoles afin de leur permettre d'atteindre le seuil de viabilité économique suivant les critères arrêtés par le PAD (2) et les SDDS (3)

Prévision annuelle : 200 rétrocessions pour 950 ha

(2) Projet Agricole Départemental

(3) Schéma Directeur Départemental des Structures

A3.2 Maintenir la structure des exploitations en cas de vente de terrains exploités par des fermiers avec, si nécessaire, l'intervention d'apporteurs de capitaux

Prévision annuelle : 100 rétrocessions pour 900 ha

A4 – Transmission des propriétés boisées

A4.1. Orienter la transmission des propriétés boisées dans une optique de valorisation de la forêt

Prévision annuelle : 20 rétrocessions pour 700 ha



B - LE DEVELOPPEMENT LOCAL

B1 – Contribuer au volet foncier des politiques des collectivités : région, départements, agglomérations, communautés de communes, communes..., par la maîtrise des emprises de terrains nécessaires.

Prévision annuelle : 30 rétrocessions pour 100 ha
40 conventions
650 ha stockés
1 300 ha gérés en CMD

B2 - Faciliter l'implantation des grands ouvrages publics en constituant les emprises foncières nécessaires ou en compensant les pertes de surfaces subies par les exploitants, les Collectivités, la forêt et en favorisant le développement rural.

Prévision annuelle : N.C.

B3 - Participer à une réflexion et mener des opérations foncières dans les zones périurbaines afin notamment de préserver l'agriculture et la forêt pour leur rôle essentiel tant sur le plan économique que sur le plan environnemental.

B4 - Favoriser la réalisation de projets ruraux

Prévision annuelle : 50 rétrocessions pour 50 ha

C - LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PRESERVATION DES PAYSAGES

C1 – Protection et gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques

C2 - Préservation de la nature des territoires et du patrimoine

Prévision annuelle : 7 rétrocessions pour 35 ha (C1+C2)

LE CONCOURS DE LA SAFER A LA TRANSPARENCE DU MARCHÉ FONCIER

Orienter le foncier dans la transparence

tant pour ce qui concerne l'exercice du droit de préemption que les ventes amiables réalisées par la SAFER

Prévision annuelle : 8 000 notifications étudiées

L'Observation du marché foncier rural

afin d'apporter la connaissance de ce marché au public.

Prévision annuelle : 8 450 ventes codifiées puis analysées.



POUR REALISER L'ENSEMBLE DE SES MISSIONS, LA SAFER

dispose de moyens techniques adaptés : acquisitions amiables, droit de préemption, rétrocessions, intermédiations locatives, conventions de mise à disposition, stockage, veille foncière...

dispose des moyens humains nécessaires avec 35 personnes. Un recrutement est également envisagé pour mieux répondre aux missions liées au développement local.

travaille avec de nombreux partenaires agricoles, forestiers, de l'environnement, des Collectivités, de l'Etat

doit également maîtriser un flux suffisant de terres, d'exploitations, de forêts, ou de biens ruraux avec un objectif annuel d'acquisitions de 4 800 à 5 000 hectares si elle veut remplir efficacement son rôle d'opérateur foncier rural à travers les actions de ce programme.

La SAFER de Bourgogne s'efforcera de mener à bien ce programme en privilégiant dans son action l'intérêt général pour un développement équilibré des exploitations et des territoires de Bourgogne.

